



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain

Dossier suivi par : DESCOMBES Manon

Objet : Plat'AU - PERMIS DE CONSTRUIRE MAISON INDIVIDUELLE

Numéro : PC 001157 26 V1005 U0101

Adresse du projet : 152 Lotissement de Grelonges 01480 Fareins

Déposé en mairie le : 10/06/2026

Reçu au service le : 12/06/2026

Nature des travaux: 07111 Extension et/ou surélévation maison individuelle

Demandeur :

Monsieur Muradyan Karen

21 impasse pierre Louvet

69400 Villefranche sur Saône

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Afin de garantir une intégration qualitative du projet dans le cadre du secteur protégé, le projet devrait être modifié selon la (les) recommandation(s) suivante(s) :

- Les menuiseries (fenêtres, portes, volets roulants) seront d'une teinte neutre à l'exception du blanc, du noir ou gris anthracite. Sont autorisés par exemple les gris clair ou moyen, gris bleu, gris vert, mastic, ocres, bordeaux. (références indicatives RAL 1001, 1019, 3005, 6013, 7004, 7006, 7031, 7037, 7039, 8011, 8025). Les lasures et vernis teintés sont à proscrire.

- Le bardage en bois sera sous forme de lames de bois verticales, prégriséées (anticipant le vieillissement naturel du bois)

Pour minimiser l'impact du bassin dans le paysage :

* Le liner sera de teinte neutre (gris ou mastic), ou sombre (vert, noir ou bleu foncé). Les liners blancs ou bleu azur sont à proscrire.

* Les margelles seront d'une teinte proche de celle de la pierre locale.

* Les bâches de protection ou d'hivernage seront de teinte sombre (gris foncé, vert foncé), les couvertures de

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain - 23 rue Bourgmayer, 01000 Bourg-en-Bresse - 04 74 22 23 23 - udap.ain@culture.gouv.fr

piscine hors sol sont à proscrire.

Fait à Bourg-en-Bresse

 ☐

Signé électroniquement par ☐

Muriel VERCEZ

Le 04/08/2026 à 17:24 ☐

☐

☐

☐

**Pour l'Architecte des Bâtiments de
France et par délégation, Ingénieure
des services culturels et du patrimoine
Madame Muriel VERCEZ**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Château de Fléchères - Ensemble du château situé à 01157|Fareins.

Château de Fléchères - Ferme et parc hydraulique situé à 01157|Fareins.